



UNION DU RHÔNE
DDEN
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

20 rue François Garcin - 69003 LYON
 Tél. : 07 49 40 34 10
 Courriel : dden69@free.fr
 Site internet : www.dden69.com

Sommaire du n°6
Mars 2025

67^e Congrès
 École inclusive
 AESH
 Communication - OCCE
 Carte scolaire 2025
 Vie des délégations
 Carte scolaire

Le Trait d'Union **N°6**

Une permanence téléphonique **et** en présentiel est assurée tous les mercredis de 9h à 12h

Union des DDEN du Rhône

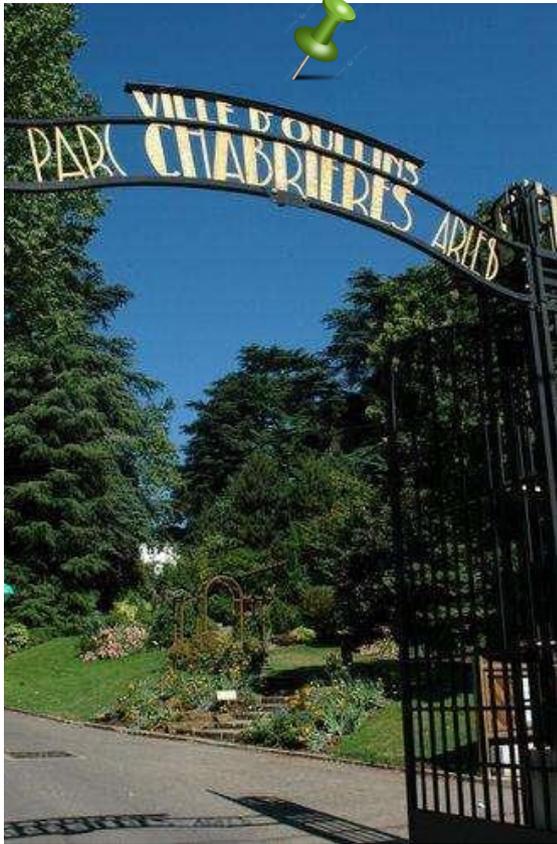


1905 2025

La Délégation Oullins/Pierre-Bénite a le plaisir de vous inviter au Congrès de l'Union Départementale du Rhône

Samedi 12 avril 2025
Salle des Fêtes du Parc Chabrières
Oullins - Pierre-Bénite

9h - 16h30
Accueil des participants à partir de 8h30

Bienvenue au 67^e Congrès
Union du Rhône des DDEN
Parc Chabrières
Oullins - Pierre-Bénite
Samedi 12 avril 2025

École inclusive

Le débat du Congrès

En 2025, il est temps de faire un premier bilan de l'application de la loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap », et notamment des conséquences que chaque DDEN observe dans les écoles où il est présent.

Les questionnaires que nous avons renseignés avec l'aide des directrices et des directeurs d'écoles vont nous donner un premier état des lieux de la progression de l'idée d'« école inclusive », des conséquences de la présence de personnels supplémentaires présents dans les classes pour aider les élèves en situation de handicap (d'abord AVS, ils sont désormais AESH), des difficultés pour les enfants, les familles, les enseignants que le dispositif génère, des progrès encore à faire pour le confort de tous les élèves.



Il est également utile de connaître comment les pouvoirs publics communiquent à l'occasion de cette date anniversaire (extrait du Portail de la Fonction Publique) :

Le 11 février 2005 est adoptée la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi est historique et instaure les bases d'une société plus inclusive, garantissant les droits fondamentaux des personnes handicapées. Elle repose sur trois principes : l'égalité des droits, la non-discrimination et l'accessibilité.

L'accessibilité désigne l'ensemble des aménagements et dispositifs permettant à toute personne, quel que soit son handicap, d'accéder de manière autonome et équitable à ses droits, à un espace ou à un service.

Ce dernier est organisé en trois dimensions : physique (bâimentaire), numérique et informationnelle. De ce fait, l'accessibilité est devenue un droit comme l'indique l'article 2 de la loi : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Les droits des personnes handicapées se sont renforcés

Depuis 2005, des avancées notables ont contribué à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. L'accessibilité des infrastructures s'est renforcée, avec l'adaptation de nombreux établissements recevant du public et de certaines infrastructures de transport.

Par exemple, dans le domaine de l'éducation, la scolarisation en milieu ordinaire a fortement progressé, avec une hausse du nombre d'élèves en situation de handicap, passé de 130 000 en 2005 à plus de 520 000 aujourd'hui.

Des outils à votre disposition : la nouvelle plateforme accessibilite.gouv.fr

À l'occasion de ce vingtième anniversaire, le Gouvernement propose une campagne de communication pour sensibiliser l'ensemble des agents de l'État.

D'une part, la nouvelle plateforme « accessibilite.gouv.fr » est mise en ligne. Son ambition est d'être le portail de référence en termes d'accessibilité pour tous les agents publics, en leur donnant des moyens concrets d'agir. La plateforme rassemble, classe et donne accès à une centaine de ressources, outils, formations et bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité.

D'autre part, elle met à disposition un dispositif de communication visant à sensibiliser les agents publics à l'accessibilité et leur permettre d'agir grâce aux outils déployés.

Cette campagne repose sur trois piliers stratégiques :

- 1. Sensibiliser, au travers d'une grande diversité de supports fournis dans le kit de communication, les agents aux enjeux et à la nécessité de l'accessibilité ;*
- 2. Outiller, grâce à la plateforme « accessibilite.gouv.fr » qui regroupe, sur un portail unique, une centaine d'outils pour faciliter et mettre en œuvre l'accessibilité ;*
- 3. Innover, grâce à l'organisation d'un hackathon les 11 et 12 février 2025.*



Des DDEN investis et concernés

Tarare

Une enquête pour s'assurer du bon encadrement des classes inclusives

La circonscription des délégués départementaux de l'Éducation nationale de Tarare/L'Arbresle a tenu son assemblée générale, ce 25 janvier, dans les locaux de la salle Belfort. Exerçant des fonctions de bénévoles, ces délégués sont désignés pour quatre ans par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Leur rôle : défendre l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Les 14 bénévoles locaux se déplacent dans les 28 écoles du canton, à la rencontre de leurs quelque 2 592 élèves. Particulièrement attentifs à l'accent mis sur l'inclusion de tous les enfants dans les classes, ils vérifieront notamment si leur encadrement par les Accompagnants des élèves en situation



Les membres du bureau. Photo Jacqueline Rocco

de handicap est suffisant. Ils seront là pour faire remonter les informations, avec les directeurs d'établissements, auprès de l'Union du Rhône, puis de l'Éducation nationale. Dans un premier temps, cette enquête sera menée uniquement auprès des écoles publiques.

Concernant les conseils d'écoles auprès desquels les bénévo-

les interviennent en tant que membres de droit, la proposition d'un parcours de citoyenneté sera présentée au 3^e trimestre.

● De notre correspondante
Jacqueline Rocco

À noter que ce rôle n'est pas réservé aux fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Contact : Tél. 06.71.36.54.46



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

La Fédération des DDEN (structure nationale de notre organisation) a décidé de prolonger la date de validité du questionnaire. Ainsi, les DDEN qui ne l'auraient pas encore fait peuvent remplir l'ensemble des réponses qu'ils auront collectées auprès des écoles.

Nous rappelons que le questionnaire est accessible directement en ligne, à partir du lien présent sur le site de la Fédération, les renseignements qu'ils auront collectés :

<http://www.dden-fed.org/>



AESH

Des problématiques à comprendre

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les AESH sont des personnels sous contrat de droit public, recrutés sur critères de qualification professionnelle. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue des trois ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.

Les missions de l'AESH sont précisées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) de chaque élève en situation de handicap.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aides apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires). L'accompagnement des élèves favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

Attractivité du métier, pénurie et précarité ?

L'Arbresle

Le Progrès du 11 février 2025

Colère des parents d'élèves en situation de handicap : « On veut une école inclusive »

À L'Arbresle, au groupe scolaire Dolto-Lassagne, 41 enfants devraient être accompagnés par des accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) mais il n'y a que cinq postes pourvus. Les parents d'élèves se mobilisent.

Des parents d'élèves de Dolto-Lassagne se sont réunis le 30 janvier au soir et, dès le lendemain, ils manifestaient leur colère. Le cœur du problème : le manque d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH).

« Tous concernés »

Les parents d'élèves ont confectionné des panneaux représentant des enfants, avec diverses légendes sur le thème du manque d'AESH : « Tous concernés », « On veut des AESH pour l'école inclusive ».

Des panneaux explicatifs ont été fixés sur du mobilier urbain autour de l'école, sur les grilles de l'établissement scolaire, ainsi qu'une banderole. « 30 enfants devraient bénéficier individuellement de 227



Les banderoles et panneaux posés par des parents d'élèves étaient en visibilité aux alentours proches de l'école et sur la grille d'accès à la cour. Photo François Hartmann

heures d'AESH par semaine. Onze enfants devraient avoir des AESH mutualisés. Il y a encore neuf dossiers en attente d'instruction.

Privés de piscine car privés d'AESH

Il faudrait donc avoir onze postes d'AESH. Aujourd'hui à

Dolto-Lassagne, cinq postes sont pourvus pour 120 heures », explique au Progrès une représentante des parents d'élèves.

Un parent d'élève témoigne : « Ma fille devrait avoir l'aide d'une AESH pour elle seule. Aujourd'hui, dans sa classe, il y a une deuxième élève notifiée

[devant bénéficier d'un accompagnement AESH] et un troisième élève devrait encore intégrer cette classe. Mais il n'y a qu'une seule AESH. En conséquence, ces enfants n'arrivent pas à suivre les cours sans aide, et ils sont en difficulté. » Par manque d'AESH, deux enfants ne peuvent aller à la piscine avec les autres élèves de leur classe.

Une autre personne s'interroge : « Tout le monde sait qu'il manque des AESH mais on ne voit nulle part des offres d'emploi pour ces postes. Comment pourraient-ils être pourvus ? » Ou encore : « On veut une école inclusive, mais il n'y a pas suffisamment de moyens. »

L'inspectrice « optimiste » sur de futurs recrutements

Fabienne Touraine, inspectrice de l'Éducation nationale, nous indique : « Le recrutement des AESH s'est professionnalisé : les candidats AESH passent un test de mathématiques et de français, puis sont reçus en entretien au rectorat et, enfin, ils choisissent leur

« Les enfants n'arrivent pas à suivre les cours sans aide et ils sont en difficulté »
Un parent d'élève

lieu d'affectation. Aujourd'hui, on a eu des notifications qui sont arrivées, pas seulement pour Dolto-Lassagne, mais nous avons peu ou pas de candidatures. Nous avons bien les autorisations de recrutement qui arrivent au fur et à mesure mais il faut trouver des candidats et laisser le temps à la procédure de recrutement de se dérouler. Le déroulé de cette procédure est un gage de qualité pour les élèves, pour les parents et pour l'équipe enseignante. » Elle conclut : « Je suis optimiste, on va trouver des AESH, mais ça va prendre un peu plus de temps. »

De notre correspondant François Hartmann

Vie de l'Union



Les DDEN ont été présents en nombre à la Journée de la Coopération organisée par nos partenaires de l'OCCE dans les locaux de l'Université Claude Bernard (faculté de Médecine).

Pas loin de 9 DDEN (essentiellement des membres du Conseil d'Administration) ont pris connaissance des possibilités offertes par l'Association et de la philosophie que portent les pédagogies coopératives. Leur participation active aux travaux a été remarquée et appréciée.

Rappelons que l'OCCE n'est pas qu'un support de comptabilité pour les écoles, et que l'Association Départementale de l'OCCE finance largement nos deux concours.



Des outils de communication mis à disposition des délégations

L'Union Départementale a fait l'acquisition d'outils de communication disponibles pour les délégations qui en feraient la demande pour leurs manifestations (participation à des fêtes, forums des associations...).

Il s'agit de **2 banderoles** horizontales de 2 m sur 0.50 m (qui peuvent supporter une exposition à l'extérieur) et de **2 kakémonos** de 2 m de hauteur et 1 m de largeur (attention au vent).

Un téléphone portable permet également de joindre un membre du bureau départemental toute la semaine :

07 49 40 34 10



Vie des délégations

Vénissieux

Les écoles célèbrent la journée de la laïcité du 9 décembre 2024

La manifestation est organisée par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et la ville de Vénissieux depuis de nombreuses années.

L'édition 2024 de la journée de la laïcité a proposé aux enfants des écoles vénissiennes, des Maisons de l'Enfance et du Conseil Municipal des Enfants de mener une réflexion sur le principe de laïcité.

Inspirée du jeu national « dis-moi dix mots », chaque classe inscrite devait sélectionner dix mots en rapport avec la laïcité, dix mots à trouver, à puiser, à partager, à échanger... Ces mots ont été déclinés sous forme de poème, un seul poème par classe.



Deux séances d'écriture par classe (de la Maternelle au CM2), ont été proposées par l'Espace Pandora.

Les poèmes, sur tout support imaginé par les classes, ont été affichés pendant une semaine à l'Espace Pandora avant d'être lus par deux comédiens de la compagnie Traction Avant.

Les participants ont été reçus à l'Hôtel de Ville le 10 décembre au cours d'une cérémonie présidée par Madame Picard, maire de Vénissieux.



Vie des délégations

Vaugneray Tassin

La délégation de Vaugneray-Tassin intervient sur **quatre circonscriptions académiques** variées, englobant des communes de la Métropole de Lyon et du Rhône, chacune avec ses spécificités.



Actuellement, nous comptons 23 DDEN, dont 5 de nos collègues ont décidé de ne pas renouveler leur mandat et nous quitteront à la rentrée 2025. Conscients de l'importance de leur remplacement, nous avons eu le plaisir

d'attirer 4 nouveaux candidats, impatients de rejoindre notre équipe. Nous sommes déterminés à renforcer notre effectif, car nous sommes encore trop peu nombreux pour assurer une couverture efficace de toutes les écoles de notre territoire. Nous misons sur nos nouvelles actions de communication pour accroître notre visibilité au sein des établissements scolaires et auprès des parents d'élèves.

Dans un souci de cohérence, nous avons choisi de privilégier l'école publique. Actuellement, nous intervenons dans 30 écoles publiques sur les 34 de notre secteur, ainsi que dans 5 écoles privées, toutes confessionnelles sur 16 qui se trouvent en concurrence directe avec les établissements publics. Cette dynamique est particulièrement marquée à Tassin, où 6 écoles publiques accueillent 618 élèves, tandis que 5 écoles privées sous contrat attirent 899 élèves.



À la prochaine rentrée scolaire, notre territoire fera face à la perte de 7 classes dans le public (9 retraits, 2 créations). Cette situation est-elle le reflet d'une baisse démographique ou de l'attrait croissant des écoles privées ? Il semble que les deux facteurs jouent un rôle, selon les secteurs.

Les écoles privées, bénéficiant d'un statut qui les dispense de respecter la carte scolaire, peuvent recruter des élèves sans dérogation, même en dehors de leur commune.



En revanche, l'école publique est contrainte de suivre la répartition géographique qui lui est affectée, ce qui peut inciter certaines familles à se tourner vers une école privée. De plus, la dénigration injustifiée des services publics, y compris de l'école, par certains médias et politiques, ne favorise pas son image. Étonnamment, même les scandales touchant certains établissements privés ne semblent pas entamer leur attractivité.

L'école publique est-elle victime de ses valeurs fondamentales d'égalité, de laïcité et de gratuité, qui garantissent à chacun un accès à un enseignement de qualité ? L'État lui accorde-t-il les moyens nécessaires pour réaliser ses ambitions, alors qu'il supprime des classes, prive les établissements de moyens essentiels et de ressources humaines en particulier pour un accueil de qualité des enfants en situation de handicap ?

Aujourd'hui ces questions sont cruciales pour l'avenir de notre système éducatif.



Vie de l'Union

Rentrée 2025 83 postes en moins

La carte scolaire 2025 est douloureuse pour notre Département. Nous avons interrogé le DASEN qui nous a répondu par écrit pour expliquer la baisse des moyens octroyés au département et justifier les choix de l'Administration.



Je deviens DDEN



Je soutiens les DDEN



Je veux un DDEN dans mon école

ACADÉMIE DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

Division de l'Organisation Scolaire
Gestion des moyens du 1^{er} degré
DOS1

n° 013-2025
Affaire suivie par : Delphine JALLIFFIER-TALMAT
Tél : 04 72 80 67 97
Mél : ce.ia69-dos1@ac-lyon.fr

21, Rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

Lyon, le 19 février 2025

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Monsieur Christian VANDENDRIESSCHE
Président de l'union des DDEN du Rhône
Union départementale du Rhône des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)

20 rue François Garcin
69003 LYON

Monsieur le président,

A la rentrée 2025, le département du Rhône s'inscrit pour la sixième année consécutive dans un contexte de décroissance démographique dans le premier degré public, avec une baisse estimée à -4 117 élèves. Ainsi, 152 020 élèves sont attendus. La dotation départementale prévoit, en conséquence, un retrait de 83 emplois. Au demeurant, malgré cette baisse, le P/E (nombre de postes d'enseignants pour cent élèves) du Rhône continue de s'améliorer passant de 6 en 2024 à une prévision de 6,11 pour la rentrée 2025. Le nombre moyen d'élèves par classe connaîtra ainsi une nouvelle baisse à la rentrée prochaine, favorable aux conditions d'apprentissage.

La priorité ministérielle demeure le premier degré par la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'égalité des chances et de l'apprentissage des fondamentaux qui s'applique à tous les territoires : levier essentiel d'équité, l'École est un acteur majeur de dynamisme et de justice sociale en éducation prioritaire, dans la ruralité et dans les secteurs ordinaires.

Dans le département du Rhône, le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire et leur dédoublement en éducation prioritaire sont les enjeux majeurs. Ces deux mesures conduisant à la baisse des effectifs par classe permettent de réduire les difficultés précoces et de consolider les apprentissages pour les élèves, donnant la priorité à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Elles se conjuguent avec une attention particulière portée aux effectifs des classes relevant des autres niveaux pour offrir à chacun des élèves les meilleures conditions de réussite, dès la maternelle.

Le développement de l'École inclusive constitue également un marqueur fort de l'action gouvernementale, afin de mieux accueillir les élèves en situation de handicap et de permettre à chacun de s'accomplir. Dans le Rhône, à titre d'exemple, les créations d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour l'accueil d'élèves atteints de troubles autistiques (par ouverture ou changement de spécialité) vont se poursuivre, afin de conforter le maillage territorial existant.

C'est dans ce contexte, et compte tenu des évolutions démographiques attendues, que je vous fais parvenir, en annexe de ce courrier, la liste globale des mesures de carte scolaire arrêtées, après avoir consulté le 18 février 2025 le comité social d'administration spécial départemental (CSASD) et le 17 février 2025, le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.



L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

Jérôme BOURNE BRANCHU